

**COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille seize et le 1er février à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FÉLIU D'AVALL, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Robert TAILLANT, Maire, Les conseillers étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : MM BALESTE Marie - BEAUD André - BERGER Myriam CARBO Jean- Luc -CASES Michel – CAZALS Henri - ERRE Daniel – GARRIDO Roger - ESPIRAC Hélène - FRIEDERICK Marie Anne - GIRARD Guillaume- HOMS Christelle - LAMARQUE André – LAMARQUE Marie-Josée - NAVARRO Emmanuel -PAGES Christian - PORTA Annie - RIUBRUJENT Christiane - SUELVES Sébastien

Absents excusés : - FAUSTINO Manuela - OMS Bruno - SOL Frédéric

Date de la convocation : 26 janvier 2016

Secrétaire de séance : Monsieur GIRARD Guillaume

La séance débute à 18h35

### **1 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR**

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de déposer rapidement les dossiers de demande de subvention pour les travaux de l'année.

Il propose de demander à Mme la Préfète des subventions pour les dossiers suivants :

- Mise en accessibilité de La Poste
- Aménagement annexe bibliothèque
- Extension du centre de services (médical et commercial)

**APPROUVE à l'unanimité** les demandes de subventions.

### **2 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DU LAVOIR**

Monsieur le maire explique qu'il y a lieu de déposer des dossiers de demande de subvention pour les travaux de réhabilitation du lavoir : les demandes seront faites auprès de Conseil Départemental et de la Communauté Urbaine

**APPROUVE à l'unanimité** la demande de subvention auprès de ces organismes.

### **3 DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNAUTE URBAINE POUR INTEGRATION DANS LA CONVENTION ANNUELLE**

Monsieur le Maire explique qu'un fonds de concours est mis à la disposition de la commune de St Féliu d'Avall et qu'une convention avec la Communauté Urbaine doit être signée dans ce but.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention en y intégrant les travaux suivants à concurrence du montant fixé par la CU : Local commercial à côté de la pizzeria sur la

place de la République, Achat de bâtiments (si cela se concrétise), toiture bâtiment pizzeria, aménagement immeuble La Poste.

**Approuve à l'unanimité** et autorise le maire à signer cette convention.

#### **4 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire explique que suite à la dissolution du SIVOM de Pollestres dont la plupart des activités sont intégrées à la Communauté Urbaine, il y a lieu de se prononcer sur le personnel d'encadrement du RAM (Réseau des Assistantes Maternelles)

Il y a actuellement un agent à plein temps sur cette activité Mme Garcès, il s'agit d'un cadre B  
Le Maire précise que cet agent est réparti de la façon suivante entre les communes :

La base est la population :

Pollestres	4720 habitants	9/35èmes
Le Soler	7444 habitants	14/35èmes
Pézilla la Rivière	3439 habitants	7/35èmes
Saint Féliu d'Avall	2623 habitants	5/35èmes

Ceci représente une charge pour l'année 2016 d'environ 3167 €  
Cette somme était intégrée dans les charges du SIVOM en 2015.

#### **5/35ème.**

Monsieur le Maire explique que la Directrice du Périscolaire a réussi son examen au poste d'animateur, ce poste est nécessaire pour encadrer le personnel du périscolaire et des maternelles ainsi que pour diriger ces services. Il propose donc de créer le poste ce qui permettra à Mme Cécilia Liagre de valoriser son concours. Ceci correspondra à une augmentation de salaire brut mensuel de 62,15 € .

**APPROUVE A L'UNANIMITE L'OUVERTURE DE POSTE D'ANIMATEUR TERRITORIAL CADRE B**

#### **5 VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL RUE DU PRESBYTERE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que nous avons reçu une offre pour le local cadastré AS 469 de 46 m<sup>2</sup> au sol, il s'agit du cortal loué actuellement à M Guérroumi. L'estimation des domaines fixe ce prix de vente à 43000 €. Après négociation nous avons obtenu de l'acheteur le prix fixé par France Domaines.

**APPROUVE à l'unanimité** la vente de ce cortal cadastré AS 469 pour 43000 € à la commune.

#### **6 ACHAT GRANGE TRAVERSE DU BOULOUNA**

Monsieur le maire informe le conseil que la grange qui jouxte la propriété communale composée d'une maison et d'un parking est en vente

La grange fait 115 m<sup>2</sup> environ et un terrain fait partie de cette propriété. Ce terrain fait 200 m<sup>2</sup> environ. Il serait intéressant d'acquérir cet immeuble pour créer un parking , la grange pourrait être aménagée en appartement et parkings fermés.

Le maire que le prix de vente demandé est de 120.000 € et est très élevé.

Il propose de négocier ce prix, voire d'attendre la vente et d'exercer le droit de préemption au prix des domaines.

Il ne demande pas de vote sur ce point , en cas de concrétisation le conseil sera amené à se prononcer.

L'ensemble des intervenants est d'accord avec cette proposition.

## **7 ACHAT ANCIENNE BOUCHERIE RUE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le maire informe le conseil que l'ancienne boucherie est en vente au prix de 109.000 €. Il s'interroge sur l'opportunité d'acquérir cet immeuble si celui ci permet d'accueillir une activité de boucherie. Cet immeuble sera visité par un boucher qui nous dira s'il est intéressé. Au cas, bien probable, ou l'immeuble serait trop exigü l'option d'achat serait abandonnée. La aussi le prix est élevé.

Après une discussion informelle il est décidé, sans vote, d'attendre et de voir si un achat est réalisé par un particulier

Le maire ne propose pas de passer au vote, il s'agit d'une simple information au Conseil, sans qu'une décision soit à prendre

## **7 AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire expose que du matériel informatique a été acquis et que M Guerroumi propose de modifier le contrat de maintenance en fonction du matériel supplémentaire 300 € pour un serveur et 180 € pour chaque ordinateur supplémentaire.

Il précise qu'il souhaiterait un contrat qui prenne en compte, informatique et téléphonie à l'avenir et de limiter la durée du contrat de maintenance à 1 an.

M Cases demande si une mise en concurrence sera réalisée. Le maire répond que oui, en 2016 nous allons préparer le nouveau contrat.

**APPROUVE à l'unanimité** la signature de cet avenant en le limitant à 1 an.

## **8 QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire expose que l'annexe de la bibliothèque pourrait être aménagée en salle de réception pour l'assistance sociale, ainsi que pour une salle d'exposition destinée aux artistes locaux, cette salle pourrait aussi recevoir les enfants de l'école.

Il demande l'autorisation de demander des subventions pour réaliser cet aménagement. Cette salle n'est pas isolée et des travaux sont nécessaires pour la valoriser. Des demandes seront faites à la CU, à la région, à l'Etat et au Conseil Départemental.

**APPROUVE à l'unanimité** la demande de subvention auprès de ces organismes.

**La séance est levée à 19h15**

### **Questions hors séance officielle :**

M Cases demande s'il peut faire partie de la commission d'appel d'offres. Le maire lui répond qu'il s'agit d'une commission officielle qui a été élue et qu'à défaut de démission il ne peut en faire partie. M Cases fait état de l'article 23.

Le maire lui répond qu'il va voir ça.

M Cases demande au maire s'il peut consulter les marchés passés, le maire lui répond qu'il s'agit de documents publics et qu'il peut venir lorsqu'il le souhaite en mairie.

M Cases demande au maire si on peut sonoriser la salle du conseil pour permettre une meilleure écoute et si les séances peuvent être enregistrées. Le maire considère que le coût doit être élevé mais qu'il demandera des devis.

M Cases demande aussi à consulter les baux des commerces et souhaite connaître la liste des régies.

Monsieur le Maire répond qu'il peut venir en Mairie quand il le souhaite pour consulter les documents.

M Cazals fait état d'une lettre adressée au maire avec copie aux conseillers d'opposition émanant de Mme Tagnères secrétaire de mairie actuellement en congés de maladie. Cette lettre comporte de graves accusations vis à vis d'un agent communal.

Monsieur le maire répond qu'il n'a pas encore examiné dans le détail cette lettre et qu'il y répondra et adressera sa réponse et la lettre de Mme Tagnères aux conseillers de sa liste qui n'en ont pas été destinataires.

Il souhaite quand même faire remarquer les accusations outrancières de cette personne en reprenant le 1er point de sa lettre dans lequel elle fait état d'un acharnement car elle a reçu 3 courriers. Le maire explique simplement que deux arrêtés ont été notifiés, et qu'il fallait donc envoyer 2 courriers et qu'un autre agent avait indiqué ne pas avoir reçu un autre courrier destiné à tous les agents et ce courrier a été renvoyé à quelques agents susceptibles de ne pas l'avoir reçu.

M Navarro fait remarquer qu'il est anormal que les agents ne perçoivent pas les primes lorsqu'ils sont en maladie.

Mme Riubrujent précise qu'au Conseil Départemental en cas d'absence pour maladie il y a suppression de prime pendant l'absence.

M Erre précise que les primes correspondent à un travail.

Le maire indique qu'il trouve anormal de payer des indemnités pour travaux supplémentaires à quelqu'un qui ne travaille pas, ce qui est approuvé par de nombreux conseillers.

Le maire indique par ailleurs qu'un problème impasse du Canigou est en cours de résolution, le conseil avait décidé d'intégrer dans son patrimoine privé une parcelle appartenant à M Prosper Taillant. Afin d'éviter des soucis à un acquéreur, il précise qu'il va rétrocéder si nécessaire une partie de cette parcelle aux intéressés. Une autorisation de travaux a été donnée d'ouverture d'un portail dans un mur, or il apparaît que le mur n'appartient pas au pétitionnaire mais à la parcelle maintenant communale.